

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



2019 marque le début d'un grand changement car les modalités de gestion des listes électorales évoluent. Un fichier électoral unique voit le jour et il sera tenu par l'INSEE.

La révision annuelle des listes électorales est supprimée.

Les inscriptions pourront être effectuées tout au long de l'année et seront prises en compte jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.

Toutefois, 2019 sera une période transitoire. Ainsi, si vous remplissez les conditions, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre 2018 dans l'éventualité d'un scrutin avant le 10 mars 2019.